Côte d’Ivoire : Position du CICR concernant la recherche en ligne : évaluation de l’impact des risques et approche alternative

Les préoccupations concernant les services de recherche en ligne et les prestataires actuels incluent les points suivants :

* **Efficacité des outils et de la méthodologie.** À ce jour, aucune donnée fiable ni registre établi n’est disponible auprès des différents prestataires de service concernant le nombre de personnes ayant repris contact avec leur famille via leur site web.
* **Durabilité à long terme du modèle.** Cela pose problème en raison de la forte concurrence en ligne et, notamment, de la valeur ajoutée relativement limitée de ce modèle par rapport aux vastes de plateformes sociales, telles que Facebook, qui comptent beaucoup plus d’utilisateurs.
* **Population cible.** Certains sites web ne ciblent pas les personnes affectées par des catastrophes naturelles.

Mais surtout :

* **Gestion des risques liés aux utilisateurs de ces sites webs et aux mesures de protection** (protection et sécurité des données). N’importe qui peut s’enregistrer sans intermédiaire, et rien n’empêche réellement un enfant d’inscrire ses données sur le site, qui est public et pourrait être consulté par des personnes souhaitant abuser ou exploiter l’enfant.

De plus, le fait que le site soit **mondial et non lié à un contexte spécifique** peut poser problème pour deux raisons :

1. Il est probablement que le même niveau d’information et de sécurité soit garanti à la fois pour les contextes sensibles et non sensibles.
2. La décision de lancer un site web **n’est pas spécifique au contexte**.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a développé sa propre approche de la recherche en ligne pour les délégations du CICR et les Sociétés nationales, qui reflète les valeurs du Mouvement et les contextes spécifiques, tout en prenant en compte les contraintes de sécurité des données et des besoins sur le terrain. De cette manière, il propose la bonne combinaison parmi un très grand choix d’outils en ligne, avec différentes options proposées sur le nouveau site **Family Links** (familylinks.icrc.org).

Par exemple, lorsque la délégation du CICR en Côte d’Ivoire a proposé de mettre en ligne des photos d’enfants non accompagnés dont le lieu de résidence des parents était inconnu sur **familylinks.icrc.org**, elle a réalisé, avant toute décision, une **évaluation de l’impact des risques et impacts** fondée sur les questions suivantes :

* Les enfants ont-ils donné leur consentement **spécifiquement** pour que leur photo soit mise en ligne ?
* Le groupe inclut-il des enfants particulièrement vulnérables ou exposés à un risque de protection spécifique qui pourrait être aggravé par la publication de leur photo sur Internet ?
* Comment le CICR peut-il s’assurer que les personnes qui contactent l’organisation après avoir vu les enfants sont réellement les parents ? Quelles procédures ont été mises en place pour éviter toute utilisation abusive du système ?
* Les enfants se trouvent-ils dans un lieu sûr ? Le CICR leur rend-il visite régulièrement ?
* Quel suivi le CICR effectuera-t-il ?

Au final, sur la base de cette évaluation de l’impact des risques, le CICR a décidé de publier les photos sur son site web. Cependant, il est important de souligner que cela **ne signifie pas** que cela sera fait automatiquement à l’avenir ou dans d’autres situations. Pour chaque contexte et pour chaque groupe de bénéficiaires, une **évaluation spécifique de l’impact des risques** sera réalisée pour décider s’il est approprié ou non de mettre en place un service de **Rétablissement des liens familiaux** en ligne pour un contexte spécifique[[1]](#footnote-0).

*Communiqué par le conseiller du CICR pour la protection de l'enfance, 2015)*

1. (Note : après l’adoption du Cadre de protection des données du CICR, le processus sera davantage institutionnalisé grâce à la réalisation d’une Évaluation de l’impact sur la protection des données pour toutes les activités impliquant la publication de données.) [↑](#footnote-ref-0)